

## INFORMATION IMPORTANTE du 31/05/2024

### BOURSE 2024 – 2025- NOUVELLES MODALITES

**Toutes les familles souhaitant bénéficier d'une bourse de lycée au titre de l'année 2024-2025 devront déposer une demande, Y COMPRIS CELLES DONT L'ENFANT EST BOURSIER CETTE ANNEE**

Cette nouvelle modalité d'attribution entraîne deux évolutions majeures dans le traitement des bourses de lycée :

- **Suppression du principe d'attribution pluriannuelle** de la bourse de lycée (pour la durée du cycle conduisant au baccalauréat ou au CAP) et le passage à une attribution annuelle comme la bourse de collège,
- **Suppression de la campagne de bourse de printemps** et avec **maintien d'une campagne unique de rentrée ouverte du 02 septembre au 17 octobre 2024 UNIQUEMENT pour ceux qui n'auront pas rempli le document « Etude Automatique du Droit de Bourse » uniquement**

Vous trouverez en fichiers joints deux fiches d'information :

#### « MON ENFANT EST BOURSIER CE QUI CHANGE EN 2024-2025 »

Destinée aux responsables d'élèves actuellement boursiers de lycée qui doivent poursuivre leur scolarité l'an prochain en classe de seconde, de première ou de terminale (CAP ou baccalauréat).

 En cas de demande de justificatifs complémentaires par le service des bourses nécessaires pour finaliser l'étude de votre dossier, nous attirons votre attention que **le service de bourses de l'établissement ne prendra aucun document.**

Vous devez envoyer vos documents à l'adresse suivante : [contact.dossier-bourse-lycee83@ac-nice.fr](mailto:contact.dossier-bourse-lycee83@ac-nice.fr) en précisant impérativement dans l'objet du votre courriel le nom du lycée et le nom et le prénom de l'élève.

**✚ « MON ENFANT N'EST PAS BOURSIER PUIS-JE BENEFICIER D'UNE BOURSE EN 2024-2025 »**

Destinée aux responsables d'élèves non boursiers en 2023/2024 mais susceptibles d'ouvrir droit à bourse pour l'année 2024/2025 (car éligibles au regard de leurs ressources 2023).

Nous vous invitons à faire une simulation sur le lien suivant :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

**»» N'oubliez pas de faire votre déclaration d'impôts avant le jeudi 06/06/2024 – l'avis d'impôt sera obligatoire pour toute demande**

Nous restons à votre disposition pour toute information ou question :

- Par mail : [contact-bourses.0830016s@ac-nice.fr](mailto:contact-bourses.0830016s@ac-nice.fr)
- Par le formulaire sur le site du lycée : <https://www.lycee-leon-blum.fr/le-lycee/contact/>
- Par téléphone **UNIQUEMENT ENTRE 9H30 ET 12H**

*Nathalie PELLEGRINO-CHARPENTIER  
Le Service Intendance  
Gestion des Dossiers de Bourse du LP Blum*